

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui a fait l'objet d'une déclaration de culpabilité pour un acte criminel ou une infraction criminelle, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu, ou qui fait l'objet d'une poursuite encore pendante, en vertu de l'article 11 de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (RLRQ, c. T-11.2).

### Marche à suivre

- Remplissez le formulaire et envoyez-le signé et daté par la poste à la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Joignez la liste des antécédents judiciaires délivré depuis moins de 3 mois par le service de police et, le cas échéant, toutes les pièces justificatives aux fins d'analyse de vos antécédents judiciaires (ex. : un jugement). **Si la liste des antécédents judiciaires n'est pas jointe à votre demande d'analyse, votre dossier vous sera retourné.**
- Veuillez prendre note que votre liste des antécédents judiciaires doit provenir d'un service de police municipal du Québec ou de la Sûreté du Québec. Les listes des antécédents judiciaires émanant de firmes privées ou de la Gendarmerie royale du Canada ne seront pas acceptées.
- Le montant exigible pour l'analyse de vos antécédents judiciaires est indiqué à la page « Frais liés à l'obtention du permis », à la section « Obtention » sur le site Web de la Société. Ces frais vous seront facturés si votre demande doit être présentée au comité décisionnel, et ce, même si la décision rendue est défavorable et un état de compte vous sera acheminé à l'adresse inscrite à votre dossier.

### Analyse des antécédents judiciaires

- L'analyse des pièces justificatives fournies avec votre demande permettra de déterminer si les poursuites encore pendantes ou les déclarations de culpabilité mentionnées dans la liste des antécédents judiciaires ont un lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié d'un chauffeur qui effectue du transport rémunéré de personnes.
- Une demande est irrecevable lorsque le demandeur a un antécédent judiciaire dans les cinq ans précédant la demande, visé à l'un ou l'autre des paragraphes 1 et 2 de l'article 11, soit une infraction commise avec un véhicule routier et prévue aux articles 220, 221, 236, 320.13, 320.14, 320.15, 320.16, 320.17 et 320.18 du *Code criminel*, ou une infraction prévue aux articles 5 à 7 de la *Loi réglementant certaines drogues ou autres substances* ou aux articles 9, 10, 11 et 14 de la *Loi sur le cannabis*, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu.
- La décision vous sera transmise par écrit dans les meilleurs délais.

Pour plus d'information, consultez le site de la Société à [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca).

**Vous devez envoyer ce formulaire signé et daté, ainsi que la liste des antécédents judiciaires par la poste à :**

**Société de l'assurance automobile du Québec**  
Service aux particuliers, N-3-15  
Permis de chauffeur autorisé  
Case postale 19600, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 8J6

### SECTION 1 – Renseignements sur le demandeur

Nom de famille				Prénom					
Date de naissance	Année	Mois	Jour	Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin	Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	
Adresse (numéro/rue/ville, village, municipalité/province/code postal)									
Numéro du permis de conduire				Effectuez-vous déjà du transport rémunéré de personnes?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

### SECTION 2 – Explications sur les antécédents judiciaires

Expliquez et documentez les motifs pour lesquels vous estimez que vos antécédents judiciaires, autres que ceux visés aux paragraphes 1 et 2 de l'article 11, ne présentent aucun lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié d'un chauffeur d'une automobile pour offrir du transport rémunéré de personnes. Si nécessaire, vous pouvez ajouter une ou plusieurs pages supplémentaires.

